

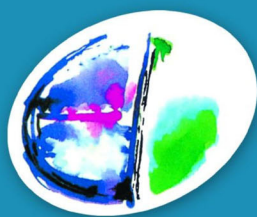
Bureau d'études
d'ingénierie,
conseils, services

Commune de Villeblevin (89)

**REVISION DES PÉRIMÈTRES DE PROTECTION
DU Puits DE LA PICHONNE**

DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PIÈCE N°8 : ÉVALUATION ÉCONOMIQUE



Sciences Environnement



2008_047 – Décembre 2020

Ce dossier a été réalisé par :

Sciences Environnement

Agence d'Auxerre

TABLE DES MATIÈRES

PIÈCE N°9 : ÉVALUATION ÉCONOMIQUE.....	102
1 – <i>CHIFFRAGE DES MESURES DE PROTECTION À METTRE EN ŒUVRE.....</i>	<i>104</i>
2 – <i>DÉPENSES LIÉES À LA MISE EN PLACE DES PÉRIMÈTRES DE PROTECTION</i>	<i>108</i>

1 – CHIFFRAGE DES MESURES DE PROTECTION À METTRE EN ŒUVRE

1.1 – Estimation des dépenses liées aux travaux

Les opérations suivantes sont à réaliser pour mettre l'ouvrage en conformité avec la réglementation en vigueur.

Les chiffres indiqués ci-dessous correspondent à une estimation à partir de tarifs pratiqués usuellement et aux factures existantes pour les travaux déjà réalisés.

L'Agence de l'Eau subventionne à hauteur de 80 % les travaux de protection liés à la Déclaration d'Utilité Publique en périmètres de protection immédiate et rapprochée et les indemnités des servitudes. Ce taux de 80 % est valable sous 2 ans puis passe à 40 % entre 2 et 4 ans et 20 % au-delà.

1.1.1 – Travaux au sein du périmètre de protection immédiate

L'hydrogéologue agréé a demandé la surélévation du sol (<50 cm) pour pallier au ruissellement des eaux de surface (agricoles) vers la station de pompage pour éviter un point bas permanent.

	Prix unitaire	Quantité	Coût total H.T.
Achat terre	8 €/m ³	100 m ³	800,00 €
Transport	8 €/m ³	100 m ³	800,00 €
Mise en œuvre	6 €/m ³	100 m ³	600,00 €
		Total	2 200, 00 €

1.1.2 – Travaux au sein du périmètre de protection rapprochée

Dans le PPR, vis-à-vis du risque de déversement accidentel, l'hydrogéologue agréé a demandé la réalisation d'un fossé étanchéifié le long de la route D606.

L'estimation est basée sur un fossé dans l'emprise du PPR avec rejet dans le fossé localisé à proximité du point coté 59,3 m NGF.

Toutefois, le projet de servitudes ne prévoit pas d'étanchéifier les fossés mais la réalisation d'une étude visant à réduire le risque accidentel lié à la fréquentation de la route, sur le linéaire du périmètre de protection rapprochée. Elle devra définir précisément les ouvrages à aménager et la faisabilité technico-économique du projet. Ce projet doit présenter les possibilités d'évacuer les eaux de la plateforme routière à l'aval du périmètre de protection rapprochée. Cette étude est réalisée dans un délai d'un an à compter de la notification de l'arrêté. Les travaux découlant des conclusions de celle-ci sont réalisés dans un délai de 2 ans.

	Prix unitaire	Quantité	Coût total H.T.
Etude réduction risques routiers	6 500 €	1	6 500 €
Total			6 500 € H.T.

A titre indicatif un chiffrage de ce type d'aménagement est donné ci-dessous.

	Prix unitaire	Quantité	Coût total H.T.
Installation de chantier, signalisation	10 000 €	1	10 000 €
Aménagement de la plate-forme			
Imperméabilisation BDD	23 000 €	1	23 000 €
Glissières de sécurité GS2	40 000 €	1	40 000 €
Ouvrages de collecte			
Fossés étanches enherbés	38 000 €	2	76 000 €
Caniveau U en béton	22 000 €	1	22 000 €
Canalisations et ouvrages divers	11 000 €	1	11 000 €
Fossé subhorizontal enherbé et rejet			

Fossé subhorizontal	64 000 €	1	64 000 €
Rejet	19 000 €	1	19 000 €
Divers et imprévus	40 000 €	1	40 000 €
<i>Maîtrise d'œuvre complète</i>	10,00%	1	30 500 €
<i>Dossier Loi sur l'Eau</i>	5 000,00 €	1	5 000,00 €
Total			340 500 € H.T.

Ce chiffrage est indicatif et dépend des spécificités du site. Il ne prend pas en compte l'éventuelle acquisition foncière qui peut être nécessaire à la réalisation de ces travaux.

1.1.3 – Travaux au sein du périmètre de protection éloignée

Sans objet.

1.2 – Estimation des dépenses hors travaux

1.2.1 – Dépenses au sein du périmètre de protection immédiate

Sans objet.

1.2.2 – Dépenses au sein du périmètre de protection rapprochée

Les prescriptions de l'hydrogéologue agréé interdisent toute nouvelle construction au sein du périmètre de protection rapprochée. Ce périmètre recouvre des sections ND, NC, NCc et UF du Plan Local d'Urbanisme de Villeblevin.

Les sections ND et UF (ferroviaire) interdisent toutes nouvelles constructions, uniquement l'entretien et les modifications sur le bâti existant.

Les sections NC et NCc permettent uniquement les constructions en rapport avec l'exploitation agricole. Celles-ci deviennent interdites avec les nouvelles prescriptions.

1.2.3 – Dépenses au sein du périmètre de protection éloignée

Dans son avis, M. Aziz hydrogéologue agréé demande que les canalisations d'eaux usées et de tout produit susceptible d'altérer la qualité de l'eau doivent être étanches. Un test d'étanchéité initial est réalisé et renouvelé tous les 5 ans. Les frais sont à la charge du gestionnaire du réseau.

A titre indicatif, le coût d'un test d'étanchéité pour canalisation en 200 mm est de l'ordre de 1,50 € H.T./ml. Avant la réalisation du test, il convient de curer la canalisation. Le coût du curage (+ frais liés au dépotage) est de l'ordre de 3 € H.T. / ml.

Le coût moyen de cette servitude sera ainsi voisin de 4,50 € H.T / ml.

Les linéaires et caractéristiques des réseaux (notamment privés) au sein du PPE ne sont pas connus. Un chiffrage global ne peut être proposé.

2 – DÉPENSES LIÉES À LA MISE EN PLACE DES PÉRIMÈTRES DE PROTECTION

2.1 – Les différentes étapes et coûts de la procédure

Travaux :

	Prix H.T.	Coût total TTC
- Mise en place d'un merlon autour du PPI	2 200,00 €	2 640,00 €
- Etude réduction risque routiers*	6 500,00 €	6 500,00 €
Coût total estimé TTC		9140,00 €

*L'étude permettra de définir le coût des travaux à mettre en oeuvre

Procédure :

	Prix H.T.	Coût total TTC
Etude préalable à l'avis de l'hydrogéologue agréé (étude BAC) – Sciences Environnement	14 150,00 €	16 923,00 €
- Dossier DUP, - Dossier Autorisation au titre du Code de la Santé Publique - Dossier prélèvement au titre du Code de l'Environnement	5 072,10 €	6086,52 €
Intervention de l'hydrogéologue agréé	1 509,99 € (non soumis à la TVA)	
Coût total estimé TTC		24 519,51 €

Le montant total du dossier DUP dépendra du nombre de propriétaires à notifier, et des investigations à mener pour retrouver les propriétaires en cas de retour de notification, il ne sera donc connu qu'à l'issue de cette procédure.

2.2 – Coût total général

Coût des travaux	9 140,00 €
Coût de la procédure	24 519,51 €
TOTAL GÉNÉRAL TTC	33 659,51 €

- 
-  Énergies renouvelables
 -  Aménagement et environnement
 -  Déchets, Diagnostics de pollution
 -  Carrières, Installations classées
 -  Milieu naturel
 -  Hydrogéologie
 -  Eaux superficielles
 -  Assainissement collectif et non collectif
 -  Maîtrise d'œuvre et réseaux d'eau potable



Sciences Environnement

Agence de Clermont-Ferrand
5 bis allée des roseaux
63200 Riom
Tél. +33 (0)4 73 38 84 73
Fax +33 (0)3 81 80 01 08
clermont-ferrand@sciences-environnement.fr

Agence de Besançon et Siège social
6 boulevard Diderot
25000 Besançon
Tél. +33 (0)3 81 53 02 60
Fax +33 (0)3 81 80 01 08
besancon@sciences-environnement.fr

Agence d'Auxerre
12 rue du stade
89290 Vincelles
Tél. +33 (0)9 67 29 27 28
Fax +33 (0)3 81 80 01 08
auxerre@sciences-environnement.fr